



Saison 2023 – 2024



## COUPE ET CHAMPIONNAT COMBAT P/P/B/M/C/J/S/KARATE

DATE : **Dimanche 7 janvier 2024**

SALLE : maison des sports la grangette

ADRESSE : avenue de la Grangette 74200 Thonon-les-Bains

BILLETTERIE : gratuite

CATEGORIE : Minimes, juniors, pupilles, poussins, benjamins, cadets, seniors M/F

**Compétition : Inscription en ligne**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : jeudi 4 janvier 2024**

- Contrôle des Minimes M/F : de 8h15 à 8h45
- Contrôle des Juniors M/F : de 8h15 à 8h45  
**Début de la compétition à 9h00**
- Contrôle des Pupilles M/F : de 9h30 à 10h00
- Contrôle des Poussins M/F : de 10h45 à 11h15
- Contrôle des Benjamins M/F : de 13h00 à 13h30  
**Début de la compétition à 13h45**
- Contrôle des Cadets M/F : de 14h30 à 15h00
- Contrôle des Seniors M/F : de 15h00 à 15h30



### **Modalités d'inscription :**

Les compétiteurs doivent être licenciés au plus tard 3 jours avant la date limite d'inscription.

Sont autorisés à participer les licences ayant au moins deux licences dont celle de la saison en cours.

### **Formule**

En tableaux - élimination directe avec repêchage pour le 3<sup>e</sup>

### **Tenue personnelle Obligatoire**

Les compétiteurs doivent porter un KARATE-GI blanc avec ou sans bande de couleur, ou liseré, sans broderie personnelle. Si le compétiteur se présente avec un KARATE-GI avec bandes de couleur (bleu ou rouge), celui-ci doit être impérativement de la même couleur que sa ceinture. Les femmes peuvent porter un T-shirt blanc uni sous la veste du KARATE-GI. Ceinture rouge et bleu. Les marquages autorisés sont ceux définis par la réglementation FFK. Les cordons, qui sont obligatoires et qui retiennent la veste, doivent être attachés au début du combat.

Tout l'équipement de protection doit être homologué par la FFK. Le port des gants et de protections de tibias et pieds est obligatoire. Un des compétiteurs porte des gants rouges et l'autre des gants bleus. Il en est de même pour les protections de pieds et des protèges tibias. Le port du protège-dents est obligatoire pour les femmes et les hommes. Pour les hommes, le port de la coquille, et pour les femmes le port du protège poitrine, sont également obligatoires.

Les combattants poussins, pupilles, benjamins et minimes sont équipés d'un casque et d'un plastron réversibles bleu et rouge (les casques et les plastrons ne seront plus mis à disposition par Le département).

### **Information diverse**

Chaque compétiteur doit se présenter au contrôle avec l'ensemble des documents. Tous les participants kumité individuel seront qualifiés pour la Ligue Auvergne Rhône Alpes

- Le passeport sportif en cours de validité.
- Autorisations parentales pour les mineurs.
- Carte d'identité pour les minimes cadets et juniors seniors.